

L'insertion des diplômés de master

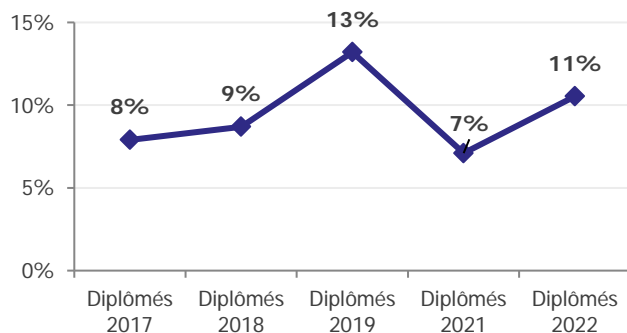
En chiffres

	Diplômés 2022
Effectif diplômés	1 267
Taux de poursuite d'études	12 %
Temps d'accès au premier emploi	3,3 mois
Accès au premier emploi en 3 mois ou moins	61 %
Salaire moyen à l'embauche	2 231 €
Situation à 18 mois :	
Taux de chômage	11 %
Taux d'emploi stable	78 %
Part des PCS cadre	80 %
Part des PCS profession intermédiaire	14 %
Salaire moyen à 18 mois	2 447 €

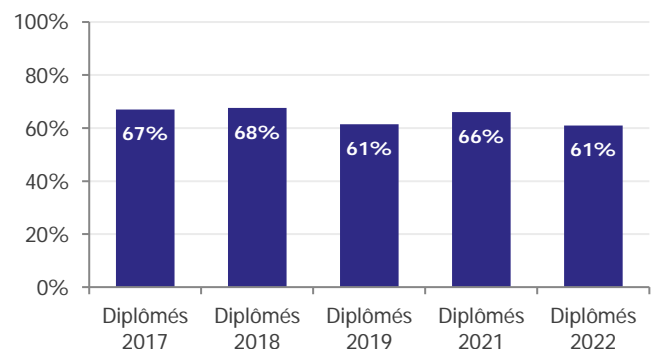
Dix-huit mois après l'obtention de leur master en 2022, neuf diplômés sur dix sont sur le marché de l'emploi, dont 89 % occupent un emploi. De plus, un dixième est en études.

Par rapport à la promotion précédente, l'accès à l'emploi se dégrade mais ce, dans la lignée du ralentissement économique sur le dernier trimestre 2023 (DARES). Ainsi, le taux de chômage est en hausse et l'accès à l'emploi est moins rapide : six diplômés sur dix ont eu accès à l'emploi en moins de trois mois (contre les deux tiers l'année précédente). En revanche, dix-huit mois après le master, les diplômés en emploi connaissent des situations plus favorables que la promotion 2021. Ainsi, la grande majorité occupe des emplois à durée indéterminée, correspondant de surcroît, à leur niveau d'études.

Evolution du taux de chômage à 18 mois depuis 5 ans



Evolution de l'accès au premier emploi en moins de 3 mois depuis 5 ans



Définitions

Taux de poursuite d'études :

Part des diplômés inscrits dans une formation l'année suivant l'obtention du diplôme.

Accès au premier emploi :

- Durée moyenne entre l'obtention du diplôme et la date d'entrée dans le premier emploi.

- Part des diplômés accédant à l'emploi en 3 mois ou moins.

Les étudiants ayant poursuivi leurs études l'année suivant l'obtention du diplôme sont exclus du calcul.

Taux de chômage :

Part des actifs en recherche d'emploi au moment de l'enquête.

Taux d'emploi stable :

Part des emplois stables (CDI+fonctionnaire) parmi les diplômés en emploi.

Part des PCS cadre et part des PCS profession intermédiaire :

Part des emplois de niveau cadre et profession intellectuelle supérieure et profession intermédiaire parmi les diplômés en emploi. Les emplois sont classés selon la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'INSEE.

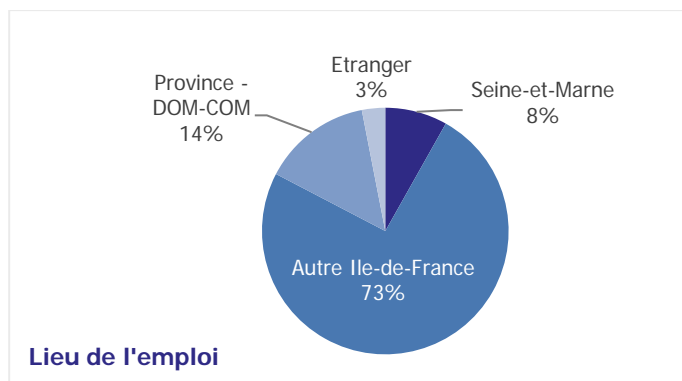
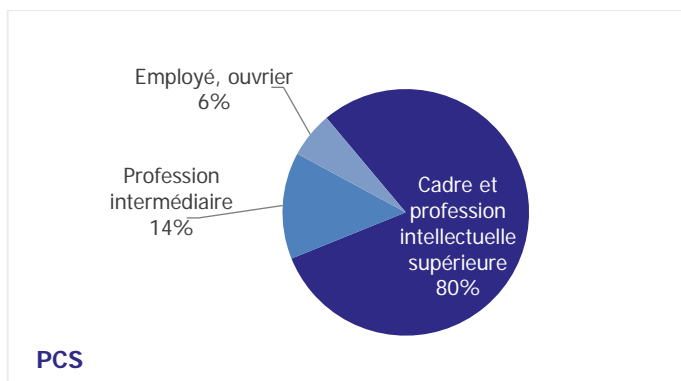
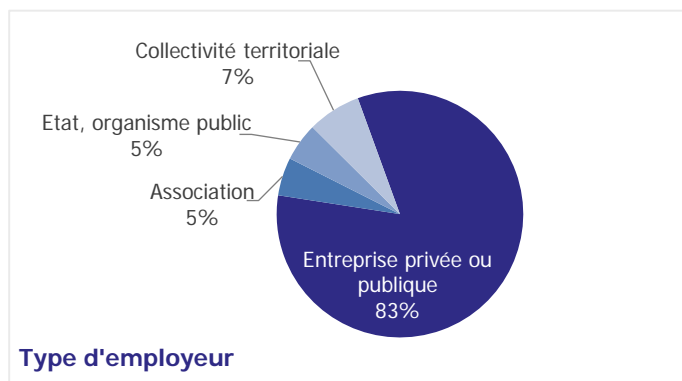
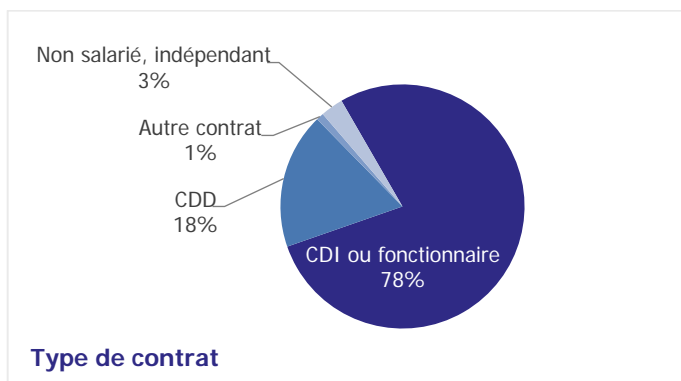
Salaire moyen à l'embauche :

Salaire net mensuel à l'embauche pour les salariés en France, à temps complet, en euros.

Salaire moyen à 18 mois :

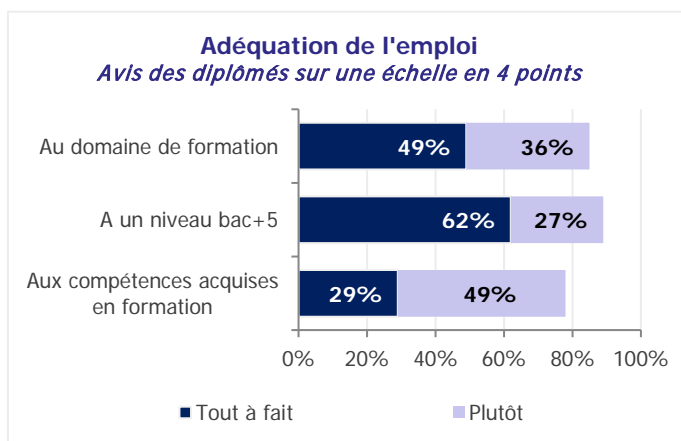
Salaire net mensuel pour les salariés en France, à temps complet (primes éventuelles mensualisées) en euros.

L'emploi à 18 mois



Lorsqu'ils sont en emploi, près de huit diplômés sur dix occupent des emplois stables (CDI ou fonctionnaires). De plus, une même proportion occupent des emplois de niveau cadre au sens de la nomenclature des PCS de l'INSEE. Parmi les diplômés, les situations précaires sont rares (contrat d'une durée inférieure à six mois, intérim, statut d'intermittence, etc.), toutefois, elles concernent un tiers des emplois non stables. Enfin, seuls quelques diplômés en emploi ne sont pas salariés : en effet, 3 % ont créé leur activité.

L'avis des diplômés sur leur situation corrobore leurs bonnes conditions d'emploi : la plupart estiment que leur emploi correspond à un niveau bac + 5 ainsi qu'à leur domaine de formation. Toutefois, ils sont un peu moins nombreux à considérer mettre en œuvre dans leur emploi les compétences acquises pendant le master. Mais logiquement, plus les emplois occupés sont qualifiés au sens des PCS, plus les diplômés considèrent que leur emploi correspond à leur formation.



Dix-huit mois après le master, le salaire net mensuel des diplômés en emploi s'élève à 2 447 euros contre 2 231 euros à l'embauche. Les rémunérations perçues sont en hausse par rapport à la promotion précédente, notamment dans les secteurs des activités de services et de soutien aux entreprises. En effet, dans les secteurs en besoin de main d'œuvre, les salaires sont des leviers d'attractivité auprès des actifs (APEC).

La quasi-totalité des diplômés exercent leur emploi à temps complet et le plus souvent en entreprise privée. Un dixième travaille dans le secteur public et une minorité, en association. Plus de huit diplômés sur dix travaillent au sein de la région francilienne tandis que 14 % exercent en province. Les emplois à l'étranger sont marginaux, y compris parmi les étudiants internationaux.

En Arts, lettres, langues, les diplômés rencontrent des difficultés d'insertion et se montrent également plus critiques quant à l'adéquation de leur emploi avec leur formation. En effet, leur accès à l'emploi est plus long et quand ils sont en emploi, les diplômés connaissent des conditions peu favorables. Ainsi, les emplois non stables sont fréquents et moins de la moitié relèvent de la PCS des cadres. Toutefois, la moins bonne insertion des diplômés de ce domaine est depuis longtemps observée à l'échelle nationale. Pour le CEREQ, un des facteurs contributifs pourrait tenir à la faible valorisation des aptitudes et compétences des diplômés de ce domaine sur le marché du travail.

De plus, l'enquête d'insertion du Ministère de la culture fournit d'autres pistes explicatives : interrogés sur les difficultés d'accès à l'emploi, les diplômés dans ce domaine citent le plus souvent le manque d'offres d'emploi en adéquation avec le diplôme ainsi que le manque de réseau professionnel. Cependant, l'insertion des diplômés de l'université en Arts, lettres, langues tend à s'améliorer : les emplois des diplômés 2022 sont plus souvent stables et qualifiés que ceux des diplômés 2021.

Dans les autres domaines, les conditions d'insertion sont plus aisées. En Sciences, technologies, santé et Droit, économie, gestion, l'accès à l'emploi est rapide et le chômage est faible. Dix-huit mois après le master, les diplômés de Sciences, technologies, santé connaissent les situations les plus favorables (emplois stables et qualifiés). De surcroît, ils sont très nombreux à détenir le statut cadre. En Sciences humaines et sociales, un tiers des emplois sont concentrés dans la Fonction publique ou le milieu associatif. Ceci explique en partie que, pour les diplômés de ce domaine, les emplois occupés sont moins souvent pérennes et moins bien rémunérés. En effet, l'avis des diplômés va dans le sens d'une insertion en adéquation avec leur formation : la plupart estiment que leur emploi correspond à leur domaine de formation ainsi qu'à leur niveau d'études.

Réaliser un stage de formation initiale ou suivre sa deuxième année de master dans le cadre d'un contrat d'apprentissage n'a plus d'impact sur le temps d'accès à l'emploi des diplômés de master. Et ceci va sans doute de pair avec le fait qu'apprentis et stagiaires ont été recrutés dans la même mesure dans la structure qui les a accueillis (40 %). Néanmoins, dix-huit mois après le master, les diplômés de formation initiale classique ayant réalisé un stage sont plus souvent au chômage (12 % contre 9 %). De plus, lorsqu'ils sont en emploi, les ex-stagiaires occupent moins fréquemment des emplois stables que les apprentis, et ce, dès l'embauche sur le premier emploi. Ceci contribue sans doute à expliquer l'évolution salariale plus avantageuse des ex-apprentis.

Par ailleurs, l'apprentissage est un atout pour l'insertion des femmes après l'obtention du master : l'accès à l'emploi est plus rapide et les conditions d'emploi sont plus favorables que pour les non apprenties. De plus, l'apprentissage contribue à la réduction des inégalités avec les hommes pour qui le bénéfice du statut d'apprenti est moindre. Néanmoins, des écarts de genre persistent, notamment sur les salaires.

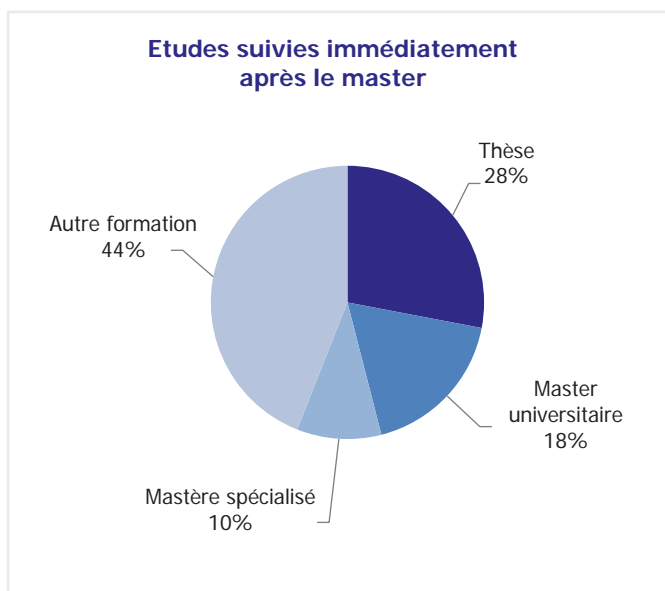
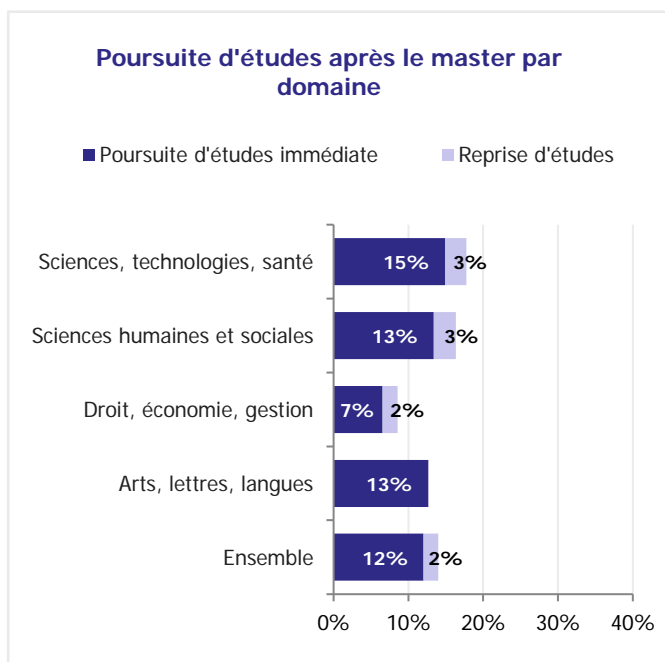
Insertion selon le domaine de formation

	Arts, lettres, langues	Droit, économie, gestion	Sciences humaines et sociales	Sciences, technologies, santé
Effectifs diplômés	119	325	389	434
Taux de poursuite d'études	11 %	16 %	41 %	53 %
Temps d'accès au premier emploi	4,3 mois	3,0 mois	3,5 mois	3,1 mois
Accès au premier emploi en 3 mois ou moins	49 %	64 %	59 %	63 %
Salaires moyens à l'embauche	1 847 €	2 226 €	2 143 €	2 387 €
Situation à 18 mois :				
Taux de chômage	19 %	8 %	13 %	8 %
Taux d'emploi stable	67 %	84 %	64 %	88 %
Part des PCS cadre	43 %	75 %	80 %	93 %
Part des PCS profession intermédiaire	33 %	16 %	15 %	6 %
Salaires moyens à 18 mois	2 058 €	2 471 €	2 360 €	2 574 €

Insertion selon le régime d'inscription en master

	Diplômés en apprentissage	Diplômés en formation initiale classique ayant réalisé un stage
Effectifs répondants	458	459
Taux de poursuite d'études	8 %	12 %
Temps d'accès au premier emploi	3,0 mois	3,0 mois
Accès au premier emploi en 3 mois ou moins	63 %	60 %
Salaires moyens à l'embauche	2 275 €	2 206 €
Situation à 18 mois :		
Taux de chômage	9 %	12 %
Taux d'emploi stable	82 %	76 %
Part des PCS cadre	82 %	83 %
Part des PCS profession intermédiaire	14 %	11 %
Salaires moyens à 18 mois	2 535 €	2 380 €

Les études après le master



Source et méthodologie

Source :

Enquête téléphonique et électronique, 18 mois après l'obtention du diplôme.

Champ :

Diplômés de master en 2022 (hors formation continue), soit 1 267 diplômés.

Taux de réponse :

78 % pour l'ensemble des diplômés.

Méthodologie :

L'insertion est évaluée pour les diplômés n'ayant pas obtenu d'autres diplômes, soit 953 diplômés.

Après l'obtention du master, 12 % des diplômés s'inscrivent immédiatement dans une formation et quelques étudiants ont repris leurs études après une interruption (2 %). En définitive, 14 % ont prolongé leur parcours de formation après le diplôme, un taux stable dans le temps. Après l'obtention du master, les poursuites en thèse sont en hausse et concernent près de trois diplômés sur dix. La moitié d'entre eux s'inscrivent à l'université Gustave Eiffel.

Les diplômés de Sciences, technologies, santé sont les plus nombreux à poursuivre leurs études après le master. La plupart d'entre eux s'orientent vers des parcours attendus après le master : des poursuites en thèse ou en mastère spécialisé. En Arts, lettres, langues et Sciences humaines et sociales, les poursuites d'études sont en hausse. Toutefois, à la différence des diplômés de Sciences, technologies, santé, ces diplômés se tournent le plus souvent des formations de niveau bac + 5 : soit vers un autre master universitaire pour les diplômés de Sciences humaines et sociales, soit vers des formations d'école spécialisées pour les diplômés d'Arts, lettres, langues. Ceci fait écho à la dégradation de la conjoncture économique. En effet, dans un contexte plus morose, les sortants du supérieur peuvent être tentés de différer leur entrée sur le marché du travail en prolongeant leur parcours de formation : soit dans une stratégie d'évitement du chômage soit dans une logique de cumul de diplôme et d'expériences professionnelles (stage/apprentissage) susceptible de faciliter l'insertion. D'ailleurs, ces domaines sont aussi ceux pour lesquels l'insertion après le diplôme est la plus difficile. En Droit, économie, gestion, la poursuite après le master reste rare, signe de l'insertion plus aisée des diplômés de ce domaine après l'obtention du master.

Finalement, les poursuites d'études après le master sont jalonnées de réussite : la plupart des inscrits dans une formation immédiatement après le master ont validé leur année d'études. Et le tiers des diplômés ayant poursuivi leurs études ont validé un diplôme de niveau équivalent ou supérieur au master l'année suivante.

Définitions

Taux de poursuite d'études :

Part des diplômés inscrits dans une formation l'année suivant l'obtention du diplôme.

Taux de reprise d'études :

Part des diplômés inscrits dans une formation après une année d'interruption.